

FORMATION

Comment mettre en place des communautés techniques ?

Les 20 et 21 mars 2007, Villefontaine (38)



Programme des journées
Présentation des intervenants
Modalités pratiques
Bulletin d'inscription
Conditions générales de ventes

Manifestation organisée par

BASSETTI

et



FORMATION

Comment mettre en place des communautés techniques ?

La **gestion des connaissances** a plus que jamais son rôle à jouer pour développer la réactivité de l'entreprise.

Plus les acteurs auront accès facilement à l'information, plus l'entreprise gagnera en agilité et sera en mesure de répondre au mieux aux nouvelles exigences du marché.

Plus vos collaborateurs trouveront d'opportunités et de motivations au partage, plus l'organisation aura la capacité de transformer ses différents savoirs individuels en un savoir collectif opérationnel.

De nouveaux canaux et outils apparaissent accélérant ainsi les possibilités d'interaction et de transmission des connaissances.

Inspirée des théories qui se développent dans le domaine de la Gestion des Connaissances, cette approche résolument systémique vous permettra d'évaluer l'intérêt de fertiliser le terrain de votre entreprise pour favoriser l'émergence et la maturation de communautés techniques. Cette formation vous fournira des points de **repères méthodologiques** pour **accompagner le développement** de vos communautés techniques, appelées parfois « Réseaux d'experts », « Clubs techniques » ou en encore « Communautés de pratique d'experts ».

Objectifs de la formation :

- Inciter à une réflexion sur la raison d'être d'une communauté technique, ses **missions, motivations**, sa place dans une organisation ;
- Fournir les éléments nécessaires à la **mise en place** de communautés techniques : **identification, lancement, maturation, animation** ;
- Proposer une **approche systémique** pour la valorisation de l'expertise technique.

Durée de la formation : 2 jours

Dates : les 20 et 21 mars 2007

Lieu :

Hôtel MERCURE LYON L'ISLE D'ABEAU
Parc Technologique
20, Rue Condorcet
38090 VILLEFONTAINE (France)

Public cible :

Entreprises du secteur industriel ayant une activité R&D, conception de nouveaux produits. Ingénieurs ou responsables d'activités R&D, qualité, ressources humaines, knowledge management, systèmes d'informations.

Afin de favoriser l'interactivité et la réflexion commune, cette session sera limitée à 12 inscrits.

Tarifs :

1 400,00 € H.T (1 674,40 € T.T.C)
Ce tarif comprend les coûts de formation, les supports ainsi que les pauses et déjeuners.

Supports fournis :

Supports de formation, bibliographie, références et lectures complémentaires (papiers et CD-Rom)

Intervenants :

Melle Emmanuelle CAPPE (e2v Grenoble)
M. Grégory POUSSIER (BASSETTI)

Renseignements auprès de :

BASSETTI - Melle Julie PAGE
91Bis, Rue Général Mangin
38100 GRENOBLE (France)
Tel : +33(0) 4 76 23 35 44
Fax : +33(0) 4 76 23 35 44
Email : julie.page@bassetti.fr
www.bassetti.fr

PROGRAMME

MARDI 20 MARS 2007

08h30 :

Accueil des participants – Café d'accueil

09h00 :

Comment valoriser l'expertise technique ?

- Qu'est ce que l'expertise technique ?
- Quels intérêts pour l'organisation ?
- Quelle place pour l'expertise dans les organisations ?

10h30 :

Qu'entend-on par « Communautés Techniques » ?

- Principes élémentaires ; quelques éléments théoriques sur les Communautés de Pratique
- Quelles missions pour les Communautés Techniques ?
Attentes à moyen et long termes
Quels enjeux ?
- Facteurs de succès, facteurs d'échecs
- Communautés de Pratiques, Techniques, réseaux d'experts, projets, task forces ...
Quelles différences ?

12h00 :

Déjeuner – Hôtel MERCURE LYON L'ISLE D'ABEAU

14h00 :

Comment mettre en œuvre des Communautés Techniques dans vos organisations ?

- Approche systématique
- Par où commencer ? Identification de graines de communautés potentielles
- Comment initier leur mise en place ?
Stratégie de déploiement
- Comment s'assurer d'un bon accueil ?
Sensibilisation et communication
- Comment assurer leur suivi ?
Indicateurs de suivi, gouvernance et pilotage, mesure des résultats.

17h30 :

Fin de la première journée

MERCREDI 21 MARS 2007

08h30 :

Accueil des participants – Café d'accueil

09h00 :

Quels invariants pour structurer la vie des communautés ?

- Faut-il une chartre d'engagements mutuels ?
- Faut-il planifier la vie d'une communauté ?
- Quels sont les droits et devoirs des membres ?
- Comment concilier ses préoccupations quotidiennes avec la participation à une communauté ?

10h30 :

Quels outils nécessaires et suffisants ?

- Quelles vocations ?
- Quels intérêts ?
- Pour quelles missions ?
- Des outils de partage (forums, espaces collaboratifs ...)?
- Des outils de capitalisation (outils de bureautique, solutions dédiées ...)?

12h00 :

Déjeuner – Hôtel MERCURE LYON L'ISLE D'ABEAU

14h00 :

Ateliers de réflexion sur vos contextes – travail en groupes restreints

- Description du contexte
- Mise en perspective par rapport aux éléments proposés lors de la formation
- Discussion autour de vos spécificités et conseils de mise en oeuvre

17h00 :

Fin de la formation

Chacune des sessions programmées ci-dessus sera emmaillée de questions / réponses

PROFIL DES INTERVENANTS

Emmanuelle CAPPE

Knowledge Manager – e2v
Thèse au laboratoire CRISTO

Son approche à la fois académique et terrain, lui permet une mise en œuvre pragmatique des théories développées en management, dans le domaine de la gestion des connaissances. Actuellement Knowledge Manager chez e2v Grenoble, elle accompagne l'émergence de communautés de pratique et développe des méthodes de management adaptées.

Grégory POUSSIER

Responsable Projets et
Méthodes - BASSETTI

Diplômé de l'E.N.S.E.E.G Matériaux de structure, à l'I.N.P.G, la conduite de nombreux projets dans le domaine de la gestion des connaissances techniques au sein de grands groupes de l'industrie lui a permis de développer méthodes et outils pour valoriser l'expertise technique. Il a notamment développé un ensemble de dispositifs pour l'animation de communautés techniques.

Anime des ateliers à l'école de Gestion et de Management (I.A.E) de Grenoble, sur le thème « Etude de projets de gestion des connaissances dans l'Industrie ».

ESPACE ORGANISATEURS

BASSETTI

Société de services spécialisée dans le Management de l'Expertise Technique (MET), la société BASSETTI a su se positionner comme leader dans le domaine de la gestion des connaissances techniques et scientifiques. Elle propose ainsi méthodes et outils personnalisés pour organiser, structurer, partager et valoriser le patrimoine technique des centres de R&D, bureaux d'études et laboratoires de grands groupes comme de PME.

Editrice du logiciel METFinder

Quelques références clients : EDF, SAINT-GOBAIN, SCHNEIDER ELECTRIC, SAFRAN, ARCELOR, ELECTRICFIL, ULIS, SAGEM, SOFRADIR, AIR LIQUIDE, CORNING, EUROCOPTER, SANDVIK, TIMET ...

www.bassetti.fr



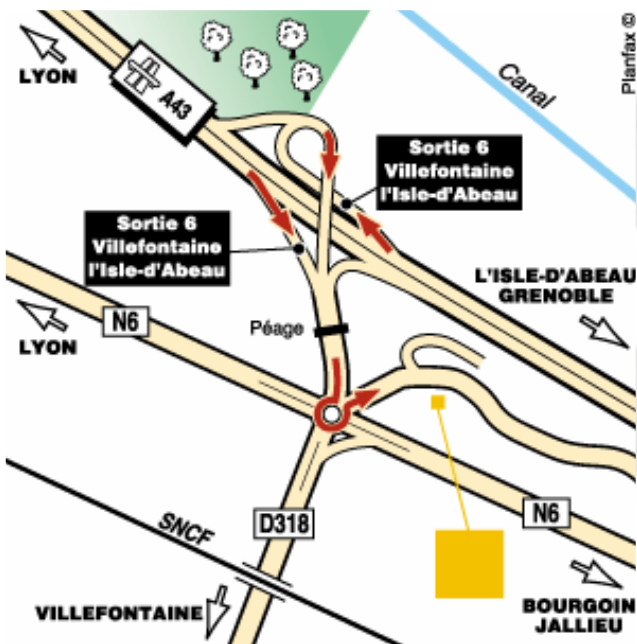
Pour organiser cette formation, la société BASSETTI travaille en partenariat avec l'organisme de formation Canal Industrie.

Canal Industrie se présente comme prestataire de formations scientifiques et techniques pour l'industrie.

QUESTIONS PRATIQUES

Modalités d'accès :

Hôtel MERCURE LYON L'ISLE D'ABEAU
Parc Technologique
20, Rue Condorcet
38090 VILLEFONTAINE (France)



Accès en voiture :

A proximité de l'accès de l'autoroute A43.

Parking de l'hôtel gratuit.

Accès en transport en commun :

A 25 kilomètres du centre de Lyon et à 10 kilomètres de l'aéroport Saint Exupéry et des gares TGV de Lyon Part Dieu et Perrache.

Hébergements à proximité du lieu de formation :

- Hôtel MERCURE LYON L'ISLE D'ABEAU
20, Rue Condorcet
38090 VILLEFONTAINE (France)
Tel : +33(0) 4 74 96 80 00
Fax : +33(0) 4 74 94 43 70
- Hôtel de L'ISLE
12, Rue de Creuzat
38080 L'ISLE D'ABEAU (France)
Tel : +33(0) 4 74 27 13 55
Fax : +33(0) 4 74 27 21 22
- Le Relais Bleu
100, Boucle de la Ramée
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER (France)
Tel : +33(0) 4 74 95 59 09
Fax : +33(0) 4 74 95 06 73

Modalités d'inscription :

Merci de compléter le formulaire ci-joint et de l'adresser par fax ou courrier à :

BASSETTI - Melle Julie PAGE
91Bis, Rue Général Mangin
38100 GRENOBLE (France)
Tel : +33(0) 4 76 23 35 44
Fax : +33(0) 4 76 23 35 49
Email : julie.page@bassetti.fr
www.bassetti.fr

Remplir un bulletin d'inscription par participant.
Une convention de formation sera remise sur demande.

Pour tout complément d'informations sur cette formation, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessus.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formulaire nominatif à compléter et à adresser par fax ou courrier à :

BASSETTI - Melle Julie PAGE
91Bis, Rue Général Mangin
38100 GRENOBLE (France)
Fax : +33(0) 4 76 23 35 49

INTITULE DE LA FORMATION

Intitulé du stage : **Comment mettre en place des communautés techniques ?**
Date : **20 et 21 mars 2007** Prix Euros H.T : **1 400,00 €**

PARTICIPANT

Nom : Prénom :
Fonction : Service :
Adresse d'envoi du courrier de convocation :
.....
.....
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :
Email :

ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
Code Postal : Ville :
N° siret : Code NAF :
Nom, Prénom du Resp. Formation :
Nom, Prénom du Resp. de la facturation :
Tél. : Fax :
Email :

REGLEMENT - Règlement à réception de la facture

Total (H.T) : € H.T
T.V.A en vigueur (19,6% au 01/01/2006) soit **TOTAL T.T.C :** € T.T.C
Votre numéro de commande (impératif pour valider l'inscription) :

Fait à, le/...../2007.

Cachet de l'Entreprise

Signature du Responsable

Conditions générales de vente 2007

- **Date limite d'inscription** : une semaine avant le début de la session. En fonction de certains impératifs et dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises.
- **Limitation du volume des participants** : en fonction des objectifs pédagogiques, le nombre de participants par session est limité. En cas de dépassement, une priorité est donnée aux premières demandes.
- **La procédure d'inscription** : s'inscrire en utilisant le bulletin d'inscription disponible sur simple demande.
 - s'assurer de la disponibilité des places et de la réalisation effective de la session auprès de nos services.
 - donner les coordonnées complètes du service ou de l'organisme habilité à traiter la facture. Le bulletin d'inscription doit être signé par une personne habilitée et doit être impérativement assorti d'une commande.
- **La procédure de confirmation d'inscription** : après avoir formulé votre demande d'inscription, vous recevrez un accusé de réception qui confirmera que cette demande a été prise en compte. Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle établie selon les textes en vigueur, peut vous être adressée. Toute inscription sera réputée définitive à réception de la commande
- **La convocation à participer à la session** : dans les semaines qui précèdent le stage, vous recevrez :
 - un courrier personnalisé confirmant l'inscription (titre du stage, date, lieu). Le programme détaillé du stage.

Toute participation à une session de formation est validée par l'émission d'une confirmation écrite de notre part

Annulation

● Cas d'empêchement d'un participant :

Toute demande de report ou d'annulation de formation par un participant a inévitablement des répercussions sur le déroulement du stage. Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure. Vous avez la possibilité de remplacer à tout moment, mais avant le début de la formation, un participant empêché, par une autre personne satisfaisant aux mêmes pré requis.

Toute annulation doit être effectuée par écrit (courrier ou fax) au plus tard 20 jours ouvrables avant le début de la session. Dans le cas contraire, il lui sera facturé 50% du montant global H.T si cette annulation nous parvient plus de 10 jours ouvrables avant le début de la formation.

Si l'annulation nous parvient moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, il lui sera facturé 85% du montant H.T.

● Cas d'annulation de notre fait :

La recherche du meilleur équilibre des sessions et la prise en compte des contraintes indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à proposer des modifications de date de nos formations voire à les annuler. En cas d'annulation ou de report, les services formation demandeurs seront informés par téléphone au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la session concernées sauf cas de force majeure. Une confirmation de l'annulation sera ensuite adressée par courrier ou par fax. Le stagiaire ayant subi une telle annulation, pourra s'il le souhaite s'inscrire prioritairement sur la session suivante.

Frais de participation

Ces frais varient selon le type de stage et sa durée. Tous les prix sont précisés sur chaque fiche descriptive de stage. CANAL Industrie se réserve le droit d'ajuster le prix et les contenus des stages en fonction de l'évolution pédagogique des sessions.

- Le tarif applicable est toujours celui en vigueur à la date de réalisation de la session de formation.
- Ces prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de T.V.A en vigueur.
- Nos tarifs sont forfaitaires. **1 400 Euro H.T** pour 2 jours, soit : **1 674,40 Euros T.T.C.**
- Toute formation commencée est due intégralement.
- Ces frais d'inscription couvrent les prestations suivantes : les coûts pédagogiques, l'ensemble de la documentation remise, les petits déjeuners d'accueil et pauses, les repas du midi pris dans l'espace où se déroule la formation
- Ces frais d'inscription ne comprennent pas : les repas du soir, les nuitées, les frais de transport en début et fin de chaque semaine de formation.

Modalités de règlement

La facture, payable à réception, est envoyée à l'issue de la formation au service ou l'organisme désigné au moment de l'inscription. Le paiement peut être réalisé par virement bancaire ou par chèque.

Responsabilité

La responsabilité de CANAL Industrie ne saurait être engagée dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers, et aux locaux et matériels mis à disposition de CANAL Industrie mais utilisés par les stagiaires, salariés des entreprises clientes pendant la durée des sessions de formation.

Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur tout autre condition, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera portée devant les tribunaux compétents.

Toute inscription à une formation CANAL Industrie suppose l'acceptation sans réserve de ces « conditions générales de vente »